

Donnez votre avis

Un cahier de doléances est ouvert à la Mairie de Trizac lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H

Vous pouvez y noter votre avis sur :

- Le PLUI en cours (plan local urbain intercommunal)
Par exemple si vous envisagez de transformer votre grange en habitat dans les 10 ans à venir
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune : lesquelles ? (solaire, éolien, méthanisation, hydraulique) et où ?
- La numérotation des rues désormais obligatoire dans les hameaux quelle appellation ?

Le cahier est ouvert jusqu'au 30 juin 2024
inclus